



Ville d'Enghien-les-Bains

VAL D'OISE

Cité Thermale

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-21-07

Séance du 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 19h00, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1^{er} Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux en exercice :	33
Date de convocation :	15 décembre 2022
Fin du Conseil :	20h20

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe SUEUR, Maire, Marc ANTAO, 1^{er} Adjoint, Sophie MERCHAT, Benjamin CHKROUN, Véronique FERIEN, Sylvie NOACHOVITCH, Marie-Christine FAUVEAU, Georges JOLY, Adjoints au Maire, Julia DELESCHAUD-RENAULT, Roland MANGERET, Linda LAVOIX, Samuel ELONG NDAME, Eric BASSOT, Dominique RIPOLL, Pathé SEGNANE, Mélodie DUQUENOY-DARTIS, Véronique DURK, Clément MOUSSY, Pauline BIDAUD, David BUFFAULT, Dominique CHARLET, Anne-Estelle LHOTE, Sophie MALEY, Conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Grégoire PENAIRE donne pouvoir à Sophie MERCHAT
Patrice MANFREDI donne pouvoir à Pauline BIDAUD
Gisela BRARD donne pouvoir à Marc ANTAO
Laurence ROBBE donne pouvoir à Véronique FERIEN
Albert KALADJIAN donne pouvoir à Véronique DURK
Aurélien MARTINEZ donne pouvoir à Roland MANGERET
Maxime DURIER donne pouvoir à M Le MAIRE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Paul AÏSS
Laurent GUEDJ
Yaël SOUSSAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pauline BIDAUD

oooooooooooooooo

OBJET : Fixation des tarifs pour le séjour ETE 2023 pour les adolescents de 11 à 17 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Jeunesse, Sports & Santé et de la Commission Finances, Patrimoine et Travaux, réunis respectivement les 5 et 8 décembre 2022,

Considérant l'attribution de l'accord-cadre n°95 210 89 ST 21-017 « Organisation de séjours pour les enfants et les jeunes de la ville » - lot n°3 « Organisation de séjours en France métropolitaine et/ou à l'étranger avec encadrement à destination des jeunes âgés de 11 à 17 ans » à l'association Les Compagnons des Jours Heureux (CJH) par décision n°2021-325 en date du 13 décembre 2021,

Considérant que chaque année, la volonté politique de la Ville est de développer son offre de séjour par la mise en place d'un séjour été, pour le public « Adolescents »,

Considérant les séjours référencés dans l'accord-cadre et la proposition faite par le titulaire du lot n°3 l'association CJH,

Considérant que la Ville propose un séjour clé en main comprenant le voyage en TGV ; transfert Enghien/gare et de la gare d'arrivée jusqu'au centre en car grand tourisme (aller et retour) ; car grand tourisme pour les activités extérieures ; l'hébergement, les repas ; les activités ; l'encadrement et les assurances (assurance accident, frais médicaux, responsabilité civile, assurance bagages et assistance rapatriement),

TYPE DE SEJOUR	SEJOUR MER « ATLANTIC TEAM »
PUBLIC	30 jeunes de 11 ans à 17 ans
LIEU	BOURCEFRANC
HEBERGEMENT	Centre CJH – avenue William Bertrand – 15560 BOURCEFRANCS
DUREE	9 JOURS du 8 au 16 juillet 2023
ACTIVITES	<p><u>Les activités proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ Surf/bodyboard : Activité encadrée par un moniteur, en présence des animateurs / 2 séances d'une heure✓ Vélo : Activité encadrée par les animateurs, découverte de la région au travers de nombreux chemins balades / tout au long du séjour✓ Le fort du Louvois : Activité encadrée par les animateurs, visite culturelle du petit frère du Fort Boyard / 1 demi-journée✓ Aventure Camp : Activité encadrée par les animateurs, une aventure sur le site du château de la Gataudière / 2 jours et 1 nuit. <p><u>Au programme :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Partie de Bubble Foot.(1 séance)• Accrobranches (1 séance)• Soirée Barbecue festive• Nuit sous tente – 1 journée environs 6 heures / 21 km Lac de Saint Pée sur Nivelles <ul style="list-style-type: none">✓ Nautique Team : Activité encadrée par un moniteur, en présence des animateurs / 1 séance Voile✓ Croisière en bateau : Activité et visite culturelle encadrée par les animateurs (inclus prestation croisière) / une journée ; les jeunes embarqueront à bord d'un bateau pour une aventure maritime - destination l'île d'Aix, visite de l'île et tour de fort Boyard✓ Parc Aquatique – Ile d'Oléron : Activité et visite culturelle encadrée par les / une journée ; parc avec toboggan, bassins à vagues et espace détente✓ Plage et baignades : Activité encadrée par les animateurs, découverte de la région au travers de ces belles plages / tout au long du séjour

	<i>En complément : Multi-activités - Mise en place dans la maison de coins fixes (coin détente, jeux sportifs, jeux de sociétés...), organisation de grands jeux, d'animations exceptionnelles, d'activités sportives (flag, ultimate, tir à l'arc...) et culturelles. Veillées et soirées thématiques.</i>
ENCADREMENT	<ul style="list-style-type: none"> - 1 directeur (non inclus dans l'effectif) - 1 assistante sanitaire PSC1 (inclus dans l'effectif) - animateurs BAFA (1 pour 8/9 pour les 11-14 ans et 9/10 pour les 15-17 ans) - Des moniteurs diplômés pour les activités spécifiques
TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> - voyage en TGV - transfert Enghien/Gare - transfert de la gare d'arrivée jusqu'au centre en car grand tourisme - car grand tourisme pour les activités extérieures
COUT TOTAL	Participation des parents et prise en charge par la commune pour un total 920 € par participant

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

DECIDE : d'organiser le séjour ETE, du 8 au 16 juillet 2023 pour le public 11-17 ans, avec le prestataire « les Compagnons des jours heureux ».

DECIDE : que les tarifs sont les suivants :

<u>Tarification au Q.F</u>		Participation des parents	Prise en charge par la commune
Q.F. 1	920 €	193 €	727 €
Q.F. 2		211 €	709 €
Q.F. 3		257 €	663 €
Q.F. 4		322 €	598 €
Q.F. 5		395 €	525 €
Q.F. 6		441 €	479 €
Q.F. 7		460 €	460 €
Q.F. 8		469 €	451 €
Q.F. 9		487 €	433 €
Q.F. 10		496 €	424 €
Hors Commune		920 €	0 €

DIT que la participation des familles enghiennoises est fixée selon le quotient familial habituel de 1 à 10.

DIT que les familles hors commune, bénéficient d'aucun abattement sur le prix du séjour et sont alors amenées à régler la somme de 920 €.

DIT : qu'un paiement en quatre (4) mensualités pourra être accordé à la demande expresse des familles (mars - avril - mai - juin).

DIT : qu'une annulation est possible avant le 31 mars 2023, dernier jour des inscriptions.

DIT : qu'en cas de désistement postérieur à cette date, les sommes resteront acquises à la Ville. Exceptionnellement, et sur présentation de justificatifs, la Ville se réserve le droit de rembourser tout ou partie la somme avancée.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Certifiée exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en sous-préfecture
et de la publication le

20 DEC. 2022

Pour le Maire, par délégation,
Le Directeur Général des Services

Laurent GUIDI



Le Maire
1^{er} Vice-président
du Conseil départemental du Val d'Oise

Philippe SUEUR #

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Publié sur le site Internet de la ville le : 20 DEC. 2022